

# Bibliothèque

« Livres en liberté »

"Livres en liberté"  
Library

## Bibliothèque « Livres en liberté »

Pour ceux et celles qui n'en auraient pas encore profité, la bibliothèque est en fonction!

Vous prenez un livre, vous le rapportez ou non, vous en apportez un en bon état dont vous voulez vous défaire, c'est ce qu'on appelle « Livres en liberté ».

C'est ouvert les fins de semaine, mais il est préférable de téléphoner avant de vous déplacer (819-281-6700). C'est un rendez-vous au pavillon d'accueil de la Forêt-la-Blanche, au 300, chemin Saddler.

## "Livres en liberté" Library

For those of you who have not yet taken advantage of it, the community library is in operation!

You can take out a book, return it or not, or bring in a book you have finished that is in good condition: this is the library known as "Livres en liberté."

It is open on weekends, but you should call before going (819-281-6700). It is located at the Forêt-la-Blanche interpretation centre at 300 Saddler Road.



# Le Mayolois

BULLETTIN MUNICIPAL • MUNICIPAL BULLETIN



AUTOMNE 2019  
FALL 2019



## Table des matières

Nouvelles du conseil	2
Prochaines séances du conseil municipal	2
Ordures ménagères	3
Recyclage et Écocentre	3
Jours fériés	4
Tuques et casquettes avec logo de la municipalité	4
Permis pour travaux et rénovations	5
Prix des différents permis	5
Abris d'autos temporaires	6
Déneigement	6
Règlements sur les nuisances (Sûreté du Québec)	6
Animaux errants	7
AIDE AUX FAMILLES (Résidents permanents)	7
Bibliothèque « Livres en liberté »	8

## Table of Contents

Council News	2
Next council meetings	2
Household Waste	3
Recycling and Écocentre	3
Statutory Holidays	4
Tuques (hats) and caps with the municipal logo	4
Construction and Renovation Permits	5
Permit Prices	5
Temporary Car Shelters	6
Snow removal	6
Nuisance bylaws enforced by the Sûreté du Québec	6
Stray Animals	7
HELP FOR FAMILIES (Permanent residents)	7
"Livres en liberté" Library	8



## Nouvelles du conseil

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que deux projets routiers faisant l'objet de subventions provinciales et fédérales ont été finalisés au cours de l'automne. En effet le traitement de surface double a été complété sur la partie nord du Chemin Roy. Ce projet est payé à 75% par le biais de la subvention « Redressement des infrastructures locales » (RIRL) du gouvernement du Québec. De plus en septembre nous avons remplacé un vieux ponceau sur le chemin Somers. Ces travaux sont quant à eux couverts par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019-2023).

La MRC de Papineau a récemment mandaté un comité afin d'identifier un fournisseur d'alerte à la population en cas de sinistre dans les municipalités de la MRC. La compagnie dont les services ont été retenus est Telmatik. Cela permettra à la municipalité de Mayo de rejoindre rapidement, par téléphone ou texto les résidents de Mayo, ou d'un secteur de la municipalité en cas de désastre comme une inondation, un feu de forêt, etc. Pour pouvoir mettre en place un service efficace, nous aurons besoin des numéros de téléphone de tous les résidents. Votre numéro de téléphone ne sera partagé qu'avec Telmatik et vous ne serez contactés qu'en cas de sinistre. Nous vous invitons à contacter dès que possible la directrice générale, Mme Mylène Groulx au 819-986-3199 poste 3. Si vous laissez un message téléphonique, veuillez-vous assurer de donner votre nom, adresse et numéro de téléphone de façon claire. Vous pouvez aussi lui faire parvenir ces informations par courriel à dg@mayo.ca. Nous vous remercions de votre collaboration dans ce dossier.

Robert Bertrand, maire

## Prochaines séances du conseil municipal

2 décembre 2019, 6 janvier 2020 et 3 février 2020

## Council News

We are pleased to announce that two funded road projects (provincial and federal governments) were finalized this fall. Indeed, the double surface treatment was completed on the northern part of Chemin Roy. This project is 75% paid through the Government of Quebec's "Local Infrastructure Improvement" grant (RIRL). Also, in September we replaced an old culvert on Somers Road. This work is covered by the Gas Tax Program and the Quebec contribution (TECQ-2019-2023).

The MRC de Papineau recently appointed a committee to identify a public alert provider in the event of a disaster in the municipalities of the MRC. The company whose services have been retained is Telmatik. This will allow the Municipality of Mayo to quickly reach, by phone or text, the residents of Mayo, or of an area of the municipality in the event of a disaster such as a flood, a forest fire, etc. To be able to set up an efficient service, we need the telephone numbers of all residents. Your phone number will only be shared with Telmatik and you will only be contacted in the event of a disaster. We invite you to contact our director general, Ms. Mylène Groulx, at 819-986-3199 ext. 3 as soon as possible. If you leave a message, please make sure to give your name, address and telephone number clearly. You can also send this information by email to dg@mayo.ca. We thank you for your cooperation on this issue.

Robert Bertrand, Mayor

## Next council meetings

December 2, 2019, and January 6, 2020, and February 3, 2020

## Animaux errants

Ce règlement municipal stipule que les animaux doivent être attachés ou dans un enclos en tout temps (à l'exception des producteurs agricoles pourvu que ceux-ci soient gardés sur la propriété de ce dernier). Règlement SQ-06-005 disponible sur le site Internet et au bureau municipal. Ce règlement est mis en application par la Sûreté du Québec (819-427-6269).

## AIDE AUX FAMILLES (Résidents permanents)

Pour 2019, la municipalité veut encourager les activités chez les jeunes et aider les familles.

Votre enfant ou vos enfants sont inscrits à une activité artistique ou sportive ? Vous pouvez vous faire rembourser un maximum de 100 \$ par enfant (0 à 17 ans) par année.

Il vous suffit de remplir le formulaire disponible en ligne ou au bureau de la municipalité, de nous présenter la facture originale détaillée avec le nom de l'enfant et une preuve de résidence. Vous pouvez déposer votre demande directement au bureau de la municipalité en personne ou par la poste. Date limite pour soumettre votre demande pour le programme 2019 est le 30 novembre 2019.

Chaque demande sera étudiée à l'interne. Des preuves supplémentaires pourraient être exigées.

## Stray Animals

This municipal regulation stipulates that animals must be tied up or kept in a pen at all times (except for animals of agricultural producers, which must be kept on the property). You can download Regulation SQ-06-005 on the website or get it at the municipal office. This regulation is enforced by the Sûreté du Québec (819-427-6269).

## HELP FOR FAMILIES (Permanent residents)

In 2019, the municipality wants to encourage youth activities and help families to this end.

Have you registered your child or children in an artistic or sports activity? You can be reimbursed for up to \$100 per child (0–17) per year.

Just complete the form at the municipal office or online, submit the original invoice with the child's name included on it, and a proof of residence. You can bring your application directly to the municipal office or mail it to us. The deadline for submitting application for the 2019 program is November 30, 2019.

Each application will be considered internally. Additional supporting documentation may be requested.

## Abris d'autos temporaires

Du 1er novembre d'une année au 15 mai de l'année suivante, des abris d'auto temporaires peuvent être installés. Ceux-ci doivent respecter une marge de recul de 1,50 mètre de l'emprise du chemin et une marge latérale de 0,75 mètre. (Règlement 2011-03)

## Déneigement

Si vous subissez des dommages à vos boîtes aux lettres pendant les opérations de déneigement cet hiver, svp contactez la municipalité au 819-986-3199.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de pousser la neige en traversant les chemins municipaux. Le règlement 2009-001 stipule qu'il est interdit de mettre la neige de l'autre côté du chemin et un constat d'infraction pourrait être donné aux contrevenants.

## Règlements sur les nuisances (Sûreté du Québec)

Les règlements applicables par la Sûreté du Québec sont disponibles sur notre site web à l'adresse suivante <http://mayo.ca/affaires-municipales/reglements-surete-du-quebec/> ou au centre municipal.

## Temporary Car Shelters

Temporary car shelters are authorized from November 1st of one year to May 15 of the next year. Those shelters must respect a determined setback. They must be located at a minimum of 1.50 metres from the municipal road right-of-way and at a side yard of at least 0.75 metres. (Bylaw 2011-03)

## Snow removal

If your mailbox is damaged by the snow plow this winter, please contact the municipality at 819-986-3199.

We wish to remind you that it is forbidden to push the snow across the municipal roads. According to bylaw 2009-001, it is strictly forbidden to put the snow on the other side of the road. A fine could be issued against any such offenders.

## Nuisance bylaws enforced by the Sûreté du Québec

The nuisance bylaws enforced by the Sûreté du Québec are available on our website at the following address <http://english.mayo.ca/municipal-affairs/municipal-by-laws-applicable-by-surete-du-quebec/> or at the municipal center.

## Ordures ménagères

Nous vous rappelons que la collecte des ordures se fait maintenant aux deux semaines, et ce à compter du lundi 11 novembre. La collecte de recyclage ne change pas et demeure toujours les mercredis aux deux semaines. Pour connaître les dates de collectes des ordures ménagères et du recyclage, veuillez consulter le calendrier 2019 sur notre site web à [mayo.ca](http://mayo.ca). Le calendrier pour 2020 vous sera acheminé avec votre compte de taxes à la fin janvier 2020.

Nous aimerions vous rappeler que bientôt seuls les bacs à déchets sur roulettes seront ramassés. Les bacs à déchets du genre congélateur ou boîte de bois devront être enlevés. Nous vous invitons à vous procurer un bac à déchets sur roulettes au coût de \$60, taxes et livraison incluses en contactant la municipalité au 819-986-3199 poste 3

## Recyclage et Écocentre

Protégez l'environnement et recyclez le plus possible ! Vous trouverez sur notre site web <https://mayo.ca/services-aux-citoyens/gestion-des-dechets-et-recyclage/> les matières qui devraient se retrouver dans votre bac de recyclage ainsi que les matières que vous pouvez déposer à l'Écocentre. Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos gros encombrants, etc. à l'Écocentre au 259, Montée du Gore à Lochaber, les vendredis de 13h à 16h et les samedis de 9h à 12h30, et ce jusqu'au 13 décembre, à moins de grosses tempêtes de neige. Veuillez contacter le bureau municipal de Lochaber pour vous assurer que l'Écocentre est toujours ouvert si vous prévoyez y apporter du matériel à la mi-décembre au 819-985-3291.

## Household Garbage

We remind you that starting on Monday, November 11, garbage collection will be done every two weeks. The recycling collection does not change and stays on Wednesdays every two weeks. For the dates of garbage collection and recycling, please see the 2019 calendar on our website at [mayo.ca](http://mayo.ca). The calendar for 2020 will be sent to you with your tax bill at the end of January 2020.

We would like to remind you that soon only garbage bins on wheels will be picked up. Waste containers like old freezers or wooden boxes must be removed. We invite you to buy a garbage bin on wheels for \$ 60, taxes and delivery included by contacting the municipality at 819-986-3199 extension 3.

## Recycling and Ecocenter

Protect the environment and recycle as much as possible! You will find on our website <http://english.mayo.ca/municipal-services/waste-management-recycling/> the translation of a flyer with the recyclable materials that should find their way into your recycling bin and materials which you should leave at the Ecocenter. The Ecocenter is located at 259 Montée du Gore in Lochaber and is open Fridays from 1:00 p.m. to 4:00 p.m. and Saturdays from 9:00 a.m. to 12.30pm, until December 13, unless there are big snowstorms. Please contact the Lochaber municipal office to verify that the Ecocenter is still open if you plan to take materials there in mid-December 819-985-3291.



# Jours fériés

Statutory  
Holidays

## Jours fériés

Veillez noter qu'en raison des jours fériés, les bureaux municipaux seront fermés :

Du 24 au 31 décembre 2019 et le 1er janvier 2020, congés de Noël et du jour de l'An

## Tuques et casquettes avec logo de la municipalité

Des tuques et casquettes avec le logo de la municipalité sont maintenant disponibles au Centre municipal, chemin McAlendin, au coût de \$15 pour les tuques et 10\$ pour les casquettes pendant les heures d'ouverture de 8h à midi.

## Statutory Holidays

The municipal offices will be closed on the following statutory holidays:

From December 24 to 31, 2019 and January 1, 2020, for Christmas and New Year's holiday

## Tuques (hats) and caps with the municipal logo

Tuques (hats) and caps with the municipal logo are now available at the Municipal Centre, on McAlendin Rd. The cost is \$15 for tuques (hats) and \$10 for a cap, and they can be picked up during business hours from 8h to noon.



# Permis

Permits

## Permis pour travaux et rénovations

Vous prévoyez effectuer des travaux? Nous vous rappelons que vous devez, au préalable, vous procurer un permis. En conformité avec le règlement sur les permis et les certificats, 2016-02-19, article 4.2, toute personne qui désire construire et/ou rénover, reconstruire, déplacer, implanter ou agrandir, etc. doit se procurer un permis auprès de l'inspecteur de la municipalité en fournissant tous les documents nécessaires à l'émission dudit permis. Délai d'émission d'un permis : au plus tard 30 jours à partir du moment où la demande est complète incluant les plans, documents nécessaires et autorisation pour tous les autres règlements ou lois applicables. Vous devez obtenir un permis d'abattage d'arbres (gratuit) auprès de l'inspecteur afin de respecter les règlements en vigueur.

### Prix des différents permis

Rénovation	25\$
Démolition	25\$
Bâtiment accessoire	25\$
Installation d'un puits	50\$
Installation septique	50\$
Nouvelle construction	100\$
Permis d'abattage d'arbres	Gratuit

## Construction and Renovation Permits

Are you planning on doing some construction work this spring? We remind you that you must first obtain a permit. In conformity with article 4.2 of Bylaw 2016-02-19 on permits and certificates, anyone who wishes to build, rebuild, move, install, enlarge, etc., must obtain a permit from the municipal inspector by submitting all the documents required for the issuance of this permit. Deadline for issuance of a permit: no later than 30 days following the reception of a complete application, including plans, required documents, and authorizations with respect to all other applicable regulations and laws. Under current by-laws, you must acquire a permit from the inspector to fell trees (free of charge).

### Permit Prices

Renovation	25\$
Demolition	25\$
Accessory buildings	25\$
Well installation	50\$
Septic system installation	50\$
New construction	100\$
Tree felling permit	Free